

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 1^{er} mars 2018 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames DUFOUR Joëlle, BIDAULT Marie-Françoise, ROUSSINE Evelyne, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, JEANNIARD Pascal, LE VACON Maurice, CAMPOS Laurent, HERCHUEL Christophe.

Procurations : Stéphane JARDON à André BARISSET, Daniel POULET à Jean-Pierre FLEURY, Robert POULET à Maurice LEVACON.

Excusés : Christian PACAUT, Ludovic THOMAS

Secrétaire de séance : Joëlle DUFOUR

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 25 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

I) Débat d'orientation budgétaire 2018 :

Afin d'élaborer le budget 2018 les membres du conseil municipal ont discuté des projets d'investissements pour l'année à venir, à savoir :

La poursuite des travaux de mise en accessibilité et d'agrandissement de la salle des fêtes, la remise à niveau de la place Pierre Vaux par rapport à la salle des fêtes, les travaux de voirie communale (rue d'Enfer, Petite rue d'Enfer, rue Blanchot et rue d'Archère), la restauration de la seconde chapelle de l'église, la continuité de la révision du PLU avec la mise en conformité du plan de zonage assainissement, la reprise de 13 emplacements dans le cimetière communal, la réalisation de fresques sur les murs de l'école, l'acquisition de nouvelles illuminations pour les fêtes de fin d'année, le déplacement du portail sur le terrain des Toupes, les divers travaux en forêt communal.

La commission des finances se réunira prochainement pour étudier les modalités de financement de ces projets en fonction des priorités de réalisation souhaitées par le Conseil Municipal.

II) Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU :

Le Conseil Municipal approuve le PADD du nouveau PLU, qui consiste au respect des 5 thèmes suivants :

- * Planifier un urbanisme et un développement durable respectant les grands équilibres naturels et agricoles du territoire et protégeant les biens et les personnes vis-à-vis des problématiques et des risques naturels et technologiques.
- * Définir des objectifs de développement cohérents et garantir la satisfaction des besoins en logement dans une logique d'économie d'espace et de développement durable. (moyenne minimal de 12 logements par hectare)
- * Objectifs qualitatifs : Favoriser la mixité des logements par nature et par taille, encourager la mise en œuvre de dispositifs ou techniques d'éco-construction afin de limiter les consommations d'énergies non renouvelables et les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les incidences sur l'environnement.
- * Répondre aux besoins en équipements publics, énergie, communications numériques, tourisme, infrastructures et activités économiques.
- * Protéger les biens et les personnes des risques et des nuisances.

III) Rapport des commissions :

Forêt :

- * **Affouages 2017/2018** : Les affouagistes des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, parcelle 27A, 27B, 28A et 22 B (bordure de champ) doivent respecter les cultures, ne pas mettre de branchage dans le fossé. Le brûlage est autorisé. Le façonnage doit être terminé avant le 15 avril 2018. Le non respect de ces règles entraînerait la suppression de l'affouage l'année suivante.
- * Le Conseil municipal valide la vente des chênes de la parcelle 25B.

Affaires scolaires :

les écoles de Pouilly-Sur-Saône étant menacées de fermeture de classe, le SIVOS a pris contact avec la commune pour discuter d'un éventuel regroupement avec les écoles de Labergement-Lès-Seurre. Le Conseil municipal ne souhaite pas donner de suite favorable à ce projet. En effet, la commune investit régulièrement depuis plusieurs années dans ses écoles (agrandissement et réfection des bâtiments, acquisition d'une classe informatique et d'un tableau numérique, subvention des projets pédagogiques divers) et souhaite continuer à maîtriser ces investissements pour que les enfants de la commune bénéficient des meilleurs conditions de travail.

IV) Affaires diverses :

Suite Sinistres : La réparation des volets du logement de la cure, endommagés suite aux vents violents de la fin de l'année 2017, est prise en charge par l'assurance à hauteur de 1400 €.

Le remplacement des tronçonneuses volées et de la serrure de l'atelier communal forcée lors du cambriolage sont remboursés à hauteur de 1032 €.

Patis des Toupes : la DREAL (Direction Générale de l' Environnement et de l'Aménagement et du Logement) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) se rendront sur le site le 22 mars prochain suite au dépôt d'amiante il y a maintenant 3 ans.

Empreinte cyno 21 : Association cynotechnique de recherche envisage d'implanter son siège social sur la commune. Une manifestation ayant pour but de valider une quinzaine de chiens lors de recherche utilitaire devrait avoir lieu les 3 et 4 novembre prochain sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Informations diverses

Besoin d'assistantes maternelles: De nombreux parents se renseignent régulièrement à la Mairie, à la recherche d'assistante maternelle pour faire garder leurs enfants. Le nombre des assistantes maternelles exerçant sur la commune ne cessant de diminuer, le manque est réel et le potentiel d'activité pour les personnes souhaitant s'orienter dans cette profession est assuré.